

Compte rendu conseil municipal du mardi 24 novembre 2020 à 18h00

Présents : Mmes Ameeuw, Crosnier, Marchand, Pozzo, Séguier, Mrs Devenat, Gusméroli, Michel, Viniacourt

Absente avec procuration : Mme Roesch à Mme Crosnier

Absent non excusé : Mr Albert

Secrétaire de séance : Mme Marchand

Ordre du jour

Présentation de la situation financière de la commune par Monsieur DANIS, Conseiller aux décideurs locaux :

Monsieur Danis est un intermédiaire entre les collectivités locales et les finances publiques. Il a un rôle de conseil et de formation auprès des élus dans le domaine du budget et de la fiscalité.

Réforme du Trésor Public en 2023 : la Trésorerie de Belley sera groupée à la Trésorerie de Nantua. Monsieur Danis restera en local pour travailler avec les collectivités, étant rattaché à l'intercommunalité Bugey Sud.

Il présente la situation financière de la commune de Cuzieu. Les points à retenir sont les suivants :

- le coût élevé réglé à la Communauté de communes Bugey Sud (CCBS) pour le transfert de certaines compétences ainsi que le montant élevé des emprunts jusque 2030 pèsent sur les dépenses de fonctionnement. A contrario, les recettes de fonctionnement n'augmentent pas (baisse des dotations de l'Etat). La capacité d'autofinancement (CAF) de la commune est donc très faible.

- le transfert de la compétence « Eau et Assainissement » à la CCBS en 2022 s'accompagnera du transfert du budget « Eau et Assainissement ». Ce budget permettant d'équilibrer le budget principal, cela va poser problème en terme d'équilibre. De plus, le budget « Eau et Assainissement » de Cuzieu est non assujéti à la TVA. La CCBS étant assujéti, la TVA sera donc répercutée sur les usagers (donc augmentation des factures d'eau) lors du transfert.

La commune doit économiser mais certaines dépenses sont incompressibles. Il s'agit davantage d'un problème structurel.

Pas beaucoup de leviers. La commune n'a pas trop de marge de manœuvre sur la fiscalité. Elle devra donc limiter ses dépenses et ne pas se lancer dans des projets démesurés.

Transfert de compétences à la Communauté de communes Bugey Sud :

En matière d'urbanisme

Depuis la loi ALUR de 2014 (pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové), la compétence communale en matière d'élaboration de documents d'urbanisme (PLU / Carte communale) relève de l'exception. Ce sont les Communautés de communes qui doivent exercer de plein droit la compétence en matière de PLU, de documents d'urbanisme à compter de mars 2017, sauf si au moins 25 % des communes (20 % de la population) s'y opposent.

Une minorité de blocage avait été activée en 2017, c'est pourquoi la compétence n'est toujours pas transférée à ce jour.

L'article de cette loi prévoit que l'intercommunalité devienne compétente de plein droit le 1^{er} jour de l'année suivant l'élection des nouveaux conseils municipaux et communautaires, soit le 1^{er} janvier 2021, sauf si les communes s'y opposent dans les mêmes conditions que précédemment.

Lors de la conférence des maires du 10 octobre dernier et après échanges, il a été décidé d'activer à nouveau la minorité de blocage pour refuser le transfert au 1^{er} janvier 2021.

Arguments: la CCBS n'est pas prête (moyen humain et matériel) + coût non prévu par les communes (17 000 € minimum).

Une délibération doit être prise avant le 31 décembre 2020 pour refuser ce transfert.

Accord à l'unanimité.

Pouvoirs de police du maire

La loi prévoit le transfert de certains pouvoirs de police spéciale du maire au président de l'EPCI à fiscalité propre dont les communes sont membres (ex : assainissement / accueil des gens du voyage / voirie / habitat / manifestations culturelles et sportives / défense extérieure contre l'incendie / dépôt sauvage de déchets).

Ce transfert peut être automatique ou facultatif. Les maires peuvent s'opposer jusqu'au 16 janvier 2021. Un arrêté suffit.

Lors de la conférence des maires du 10 octobre dernier, il a été décidé du transfert automatique uniquement pour la compétence « aires d'accueil ou terrain de passage pour les gens du voyage ». Refus pour les autres pouvoirs de police spéciale. Une réflexion sera menée dans le cadre de la commission déchets pour les « dépôts sauvages ».

Eau et Assainissement

Rappel : Lors de sa séance du 12 décembre 2018, le conseil municipal de Cuzieu avait délibéré en faveur de ce transfert pour 2026. Celui-ci sera effectif au 1^{er} janvier 2022 conformément à l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2019.

L'échéance approchant, le travail de transfert a débuté dès le mois d'octobre avec la CCBS :

- rencontre avec le responsable Eau et Assainissement (Monsieur Lemasquier) qui est venu collecter un maximum d'informations pour l'amélioration et la consolidation des schémas directeurs en matière d'eau potable et d'assainissement.

- un bureau d'étude sera nommé pour travailler sur ces schémas directeurs. La commune et la SOGEDO viendront en appui. Coût de l'étude : entre 10 000 et 20 000 € pour chaque compétence (Eau et Assainissement), financé à 70 % par l'Agence de l'Eau / le SATESE. Ce coût sera à imputer sur le budget de fonctionnement Eau et Assainissement 2021.

Délibération passée au Conseil Communautaire du 19 novembre : mise en place d'une régie unique.

Inquiétude : ce transfert qui va peser lourd sur l'équilibre du budget communal déjà fragile.

Travaux et demande de subvention :

Église : Les travaux ont été réalisés le 5 novembre 2020 : 1 913,52 € TTC pour le plancher + 291,10 € TTC pour le contrat de maintenance annuel (horloge / cloche / paratonnerre).

Affaissement chemin des Buisnières et effondrement du mur de soutènement sur la propriété de Madame et Monsieur Durandet :

La commission travaux s'est réunie le 08 octobre 2020 pour étudier les différents devis.

Rencontre avec Madame et Monsieur Durandet le 21 octobre 2020.

Option retenue : DUMAS TP = talutage / bâche à végétaliser / grillage en limite de leur propriété : 7 522,80 € TTC soit 6 269,00 € HT.

Une demande de subvention « Bonus Relance 2020-2021 » sera faite auprès de la Région : prise en charge de 50 % des travaux HT. Accord à l'unanimité. Une délibération sera prise.

Abribus : Les trois nouveaux abribus sont terminés. Travaux restants : signalisation verticale + lampadaire solaire à installer à celui du Lavoir.

La Région propose de financer à 100 % un nouvel abri par commune : un dossier est en cours pour changer celui de Donalèche. Une aide supplémentaire est également possible pour la dalle (80 %).

Rupture de canalisation à Cuzieu Bourg le 05 novembre dernier. Inondation d'une cave dans une maison d'habitation. Changement conduite + poteau incendie. Attente de la facture de Sogedo. Déclaration de sinistre faite à l'assurance.

Antenne Orange : Travaux en voie d'achèvement = antenne montée / grillage anti-accès fini / 2 émetteurs installés sur 3. Elle devrait être bientôt opérationnelle.

Projet de changement des radiateurs du petit appartement communal situé au-dessus de la mairie : premier devis d'un électricien de 2 436 € TTC pour la pose d'une gestion d'énergie et le changement de 4 radiateurs. Devis à affiner.

Composition de la commission de contrôle des listes électorales :

Celle-ci sera composée :

- d'un conseiller municipal
- d'un délégué de l'administration
- d'un délégué du tribunal judiciaire

Chaque membre de cette commission peut avoir un suppléant. Celui-ci pourra siéger à la place du titulaire absent.

Personnes proposées :

Conseiller municipal

Titulaire : Valentin MICHEL Suppléante : Manon ROESCH

Délégué de l'administration

Titulaire : Jacques PERRIMBERT Suppléante : Catherine GARIN

Délégué du tribunal judiciaire

Valérie GRANGER et Christophe REYNAUD

Propositions envoyées en Préfecture et au Tribunal Judiciaire de Bourg en Bresse.

Renouvellement du contrat groupe d'assurance des risques statutaires :

Concerne les 2 agents communaux affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales. Le contrat actuel prend fin au 1^{er} janvier 2021. Après consultation, le Centre de Gestion de l'Ain a retenu Gras Savoye / CNP Assurances. Les taux négociés pour les cotisations sont inférieurs au contrat actuel. 3 niveaux de franchise sont proposés selon la taille de la collectivité.

Une délibération doit être prise portant autorisation de signature de ce nouveau contrat d'assurance collective.

Accord à l'unanimité.

Recensement de la population 2021 :

Pas de candidature suite à l'annonce publiée sur les panneaux d'affichage et Illiwap pour le recrutement d'un agent recenseur. Monsieur Jacky Marchand se propose de le faire. Merci à lui.

Accord à l'unanimité pour recruter Monsieur Jacky Marchand. Une délibération sera prise.

Social :

Les membres de la commission sociale effectuent un suivi des personnes considérées comme « fragiles » car âgées et n'ayant pas de famille à proximité (une liste a été établie lors de la réunion du 08 juillet 2020).

Le traditionnel repas des aînés du début d'année n'aura pas lieu en janvier 2021 en raison de la crise sanitaire. Les membres de la commission sociale apporteront un petit présent aux personnes âgées de + de 75 ans car cette période de crise sanitaire ne fait qu'accroître l'isolement de certaines d'entre elles.

Rapports annuels 2019 :

Sogedo : eau et assainissement

SIEA : éclairage public et fibre optique

Communauté de communes Bugey Sud : TRIMAX et SPANC

Une synthèse de ces rapports est effectuée par Madame le Maire. Ceux-ci sont mis à disposition des membres du conseil municipal pour une lecture plus approfondie.

Délibérations, informations et questions diverses :

- Le site internet n'est plus disponible pour le moment. Il a migré vers un autre hébergeur (Campagnol) et est en train d'être remis à jour. Il sera opérationnel début 2021.
- Un bulletin municipal est prévu pour début 2021 : la crise Covid empêchant toute rencontre avec les habitants pour la nouvelle équipe municipale (pas de cérémonies), elle se doit de communiquer au mieux avec eux.
- Prime de fin d'année aux 2 agents communaux pour leur présence afin d'assurer la continuité des services lors de cette crise sanitaire : 150 € net.
- Demande de reconduction des subventions versées en fin d'année aux associations pour un montant total de 700 €.
Accord à l'unanimité. Une délibération sera prise.
- Monsieur Michel demande si une journée de prestation nettoyage du village est toujours prévue. Une date sera fixée par la commission environnement. Une réflexion sera menée sur la création d'un lieu « compost vert » sur la commune (où, quoi, comment ?).

La séance est levée à 20h25.

Ainsi fait et délibéré, jour, mois et an, que dessus.

Le Maire,

Les Conseillers,



This block contains several handwritten signatures in blue ink, representing the council members. The signatures are arranged in a loose, non-linear pattern on the right side of the page.